Motion présentée au Conseil d’administration du 05/07/2021.

Votée à l’unanimité moins deux abstentions.

Lors des réunions pédagogiques de la fin du mois de juin, nous avons appris que les effectifs de 1ère et de Terminale pour l’année scolaire à venir. Les choix de spécialité de nos élèves rendent nécessaires des créations de groupes supplémentaires. En effet, pour respecter les jauges imposées par les salles de classe du lycée, chaque spécialité choisie par plus de 24 élèves doit donner lieu à la création d’un nouveau groupe.

En conséquence, la direction de l’établissement a fait une demande de douze heures auprès du rectorat pour abonder l’autonomie de la section générale. Malheureusement, seules quatre heures ont été accordées.

La section générale a déjà subi cette année des suppressions d’heure conséquentes : nous ne proposons que 2 heures d’accompagnement personnalisé aux élèves de 2nd, 1 heure aux élèves de 1ère au 0 en Terminale malgré les enjeux très importants liés à leur orientation. Seules les classes de langue vivantes sont dédoublées et nous avons déjà dû renoncer à la spécialité LLCE Espagnole qui a dû fermer depuis cette année. Nous ne disposons plus d’aucune marge afin de compenser les heures non attribuées sans dégrader considérablement la qualité des enseignements dispensés aux élèves.

En l’état, il est donc impossible de garantir à nos élèves les six spécialités et les deux options que nous leur avons pourtant proposées cette année lorsque nous avons travaillé leur orientation avec eux.

De plus les élèves ayant choisi une spécialité non disponible au lycée Ledoux n’ont pas obtenu de place dans un établissement proposant cette spécialité. Ils sont donc dans l’obligation de choisir parmi les spécialités proposées à Ledoux, quand bien même celles-ci ne correspondraient pas à leurs préférences. Supprimer une spécialité supplémentaire irait à notre sens à l’encontre de l’esprit de la réforme du lycée et reviendrait à réduire encore un peu plus les possibilités de poursuite d’étude dans l’enseignement supérieur.

C’est pourquoi l’équipe de la section générale du lycée, ayant à cœur de proposer aux élèves du lycée Ledoux les possibilités de formation que tout élève est en droit de recevoir, a demandé une audience auprès du rectorat afin de trouver une solution et de pouvoir organiser la rentrée dans les meilleures conditions.

Le Conseil d’Administration du lycée, et notamment l’ensemble des représentants enseignant et parents d’élèves, apporte son soutien à la démarche entreprise par l’équipe pédagogique de la section générale de l’établissement.